

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 7 mai 2024 Par suite d'une convocation en date du 25 avril 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 7 mai 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13 Délibération n°D_2024_05_07_13</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Ceccon, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Comé est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération portant création d'un poste d'adjoint technique territorial

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique. Compte tenu de la constance de la charge de travail, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, décide :

- **DE CREER** un emploi d'adjoint technique polyvalent des services techniques à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle significative, notamment, dans les secteurs :

- de l'entretien des espaces verts,
- de l'entretien, des réparations et des petites rénovations de bâtiments,
- de l'exécution de travaux de voirie,
- de la connaissance et de la gestion des réseaux d'eau potable.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires à cette création de poste.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 13 MAI 2024	Fait à Contamine-Sarzin, le 7 mai 2024
De sa publication : 14 MAI 2024	Le Maire,  Le secrétaire de séance, 
Et de sa mise en ligne le : 14 MAI 2024	Georges CANICATTI Christophe COMÉ



Envoyé en préfecture le 13/05/2024
 Reçu en préfecture le 13/05/2024
 Publié le 14/05/2024
 ID : 074-217400860-20240507-D_2024_05_07_13-DE

COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN
TABLEAU DES EMPLOIS
 (annexe à la délibération n°D_2024_05_07_13 du 7 mai 2024)

Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC.../35è	Fonction (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Postes non pourvus	
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel - indiquer le %)	Depuis quelle date ?	Motifs
Service Administratif								
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	Secrétaire de mairie	T	F	TC	/	/
Service Technique								
C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC	Agent polyvalent	T	M	TC	/	/
C	Adjoint technique principal	TC	Agent polyvalent			TC	/	Création de poste au 01/09/2024
C	Adjoint technique	TNC 8/35 ^{ème} en période scolaire + 5/35 ^{ème} =1h27/35	Accompagnateur/trice transport scolaire + ménage	C	F	TP (32.71%)	/	/